Quand **LA FONCTION DE PRÉPAIEMENT EST ACTIVÉE**, une flèche apparaît au-dessus du symbole €.



BOUTON DE COMMANDE

Vous pouvez accéder aux différentes informations disponibles (index, solde disponible, etc.) grâce au bouton de commande de couleur verte.

Crédit de départ

Si vous devez prépayer votre énergie pour la première fois, un crédit de départ de **20 €** est mis à votre disposition. Il vous permet une utilisation immédiate de l'énergie.

Cette avance de 20 € (ou de la différence entre votre solde et 20 €) est remboursable. Chaque jour, 1 € sera prélevé en plus de votre consommation.

Crédit de secours

Dès que le solde disponible sur votre compteur est épuisé, le crédit de secours s'active. Il vous permet d'avoir assez de temps pour recharger votre compteur et continuer à bénéficier d'énergie.

Le crédit de secours est de **15 €**.

NE TARDEZ PAS À FAIRE UN RECHARGEMENT DE VOTRE COMPTEUR.

Pas d'électricité ?

PANNE

Si une coupure d'électricité survient sur le réseau de distribution, votre compteur refonctionnera automatiquement une fois la panne résolue par nos services. Plus d'infos sur **info.ores.be/coupure**.

COURT-CIRCUIT

En cas de court-circuit ou de surcharge de votre installation électrique, le disjoncteur, présent sur la face avant de votre coffret de comptage, coupe l'alimentation du compteur et de votre installation. Comme pour votre ancien compteur, une fois le problème réglé, vous pouvez le réarmer.

SOLDE/CRÉDIT ÉPUISÉS

Si votre solde et votre crédit de secours sont épuisés, votre compteur sera également désactivé. Vous pourrez le réactiver en appuyant sur le bouton de commande, après avoir effectué un rechargement suffisant pour que votre solde soit de nouveau positif (0,50 € min.).

Aucune coupure d'électricité ne pourra être faite durant les périodes suivantes : du lundi au vendredi entre 16h et 8h et les weekends du vendredi 16h jusqu'au lundi 8h.

PRÉPAYER VOTRE ÉNERGIE



CONTRÔLER VOTRE BUDGET

Editeur responsable : Hélène Senelle - Av. Jean Mermoz 14 - 6041 Gosselies - 10/2026

ORES

Le compteur communicant

avec fonction de prépaiement



L'installation d'un compteur communicant avec la fonction de prépaiement répond aux besoins du marché de l'énergie et aux exigences légales. Ce compteur communique une fois par jour vos index de la veille à ORES.

Il vous permet de gérer vos consommations et d'éviter les surprises lors de l'arrivée de votre facture de régularisation ainsi que de bénéficier d'un espace personnel en ligne pour la gestion du prépaiement.

Si le prépaiement a été activé à votre demande et que vous n'avez pas de dette envers un fournisseur, vous pouvez mettre un terme, à tout moment, au système de prépaiement sur simple demande auprès de votre fournisseur.

Comment recharger mon compteur ?

1 En ligne, sur votre espace de gestion des prépaiements via recharger.ores.be

Connectez-vous en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe reçus par courrier ou e-mail.

2 En vous rendant dans un point de rechargement

Munissez-vous des 13 derniers chiffres du code EAN pour l'énergie concernée (voir sur votre facture d'énergie) et rendez-vous dans un point de rechargement (commerces, bureaux d'accueil ORES ou certains CPAS). Pour trouver un point de rechargement, rendez-vous sur info.ores.be/ou-recharger.

3 En effectuant un virement postal

Vous devez ensuite vous rendre dans un des bureaux d'accueil ORES pour que la somme soit ajoutée au solde de votre compteur.

Avantages de l'espace de gestion des prépaiements

Votre espace de gestion des prépaiements vous permet entre autres :

- de consulter votre solde ;
- d'effectuer vos paiements 24h/24 et 7j/7 sans devoir vous déplacer ;
- de recevoir des notifications personnalisées par e-mail ou par sms en fonction de vos préférences ;
- de recevoir une alerte par e-mail* ou sms lorsque le seuil fixé est atteint.

Comment consulter les informations ?

1 En ligne, sur votre espace de gestion des prépaiements via recharger.ores.be

2 Par téléphone au 0800/92.424

en vous munissant des 13 derniers chiffres du code EAN pour l'énergie concernée (voir sur votre facture d'énergie). Accessible gratuitement 7j/7 et 24h/24.

3 Sur le compteur en appuyant sur le bouton de commande, en faisant défiler les informations jusqu'à celles souhaitées.

Les informations disponibles peuvent mettre un certain délai avant d'être actualisées.

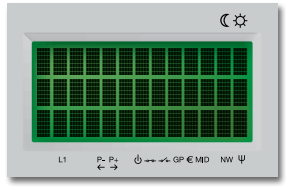

> Cet écran de test permet de vérifier que l'écran ne présente pas de pixels défaillants.

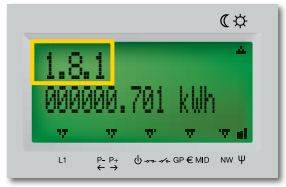

> **1.8.1** - Total des kilowatt-heures (kWh) d'énergie consommée aux **heures pleines**.

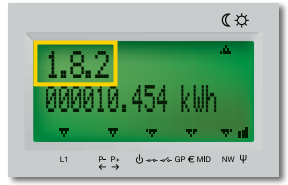

> **1.8.2** - Total des kWh d'énergie consommée aux **heures creuses**.

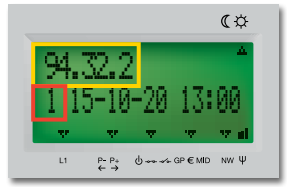

> **94.32.2 / 1 - Date de mise à jour des informations.** Permet de voir quand votre solde a été mis à jour.

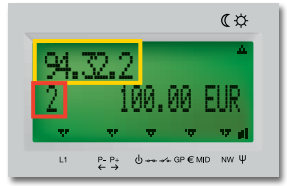

> **94.32.2 / 2 - Solde disponible** à la date et l'heure affichées précédemment.

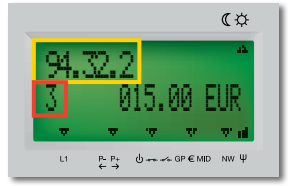

> **94.32.2 / 3 - Crédit de secours** disponible.

Plus d'informations : rendez-vous sur

info.ores.be/prepaiement

Le compteur communicant et vos données :

info.ores.be/compteur-donnees

* Si vous n'avez pas internet, vous pouvez également demander à recevoir les notifications en appelant ORES au 078/15.78.01.